



Délibération n° 1-2022.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents: 13

Nombre de votants: 15

Date de la convocation: 20/10/2021

Président: Monsieur Charles DAYOT

Présents: Monsieur Charles DAYOT, Madame Marina BANCON, Monsieur Dominique BURUCOA, Madame Claudie BREQUE, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur Philippe DE MARNIX, Madame Françoise DUBERGEY, Madame Véronique GLEYZE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN, Madame Marie-Laure LAFARGUE, Monsieur Julien PARIS, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

Absents excusés: Monsieur Pierre MALLET, Madame Véronique BELIOT-FOY, Monsieur Frédéric CARRERE et Madame Marie LAFITTE.

Pouvoirs: Madame Véronique BELIOT-FOY donne pouvoir à Madame Françoise DUBERGEY et Madame Marie LAFITTE donne pouvoir à Monsieur Julien PARIS.

Secrétaire de séance:

Madame Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Tarifs pour le Festival YERAZ du 21 mars au 3 avril 2022.

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

1) Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les tarifs des manifestations (hors spectacles inscrits dans la saison culturelle 2021/2022) pour le festival Yeraz qui aura lieu du 21 mars au 3 avril 2022.

Les tarifs des spectacles dans le cadre du festival Yeraz ont déjà faits l'objet d'un vote lors du vote des tarifs de la saison culturelle 2021/2022 (délibération n° 2021-).

Concernant les autres manifestations payantes du festival Yeraz, le Théâtre de Gascogne propose les tarifs suivants:

– **Spectacles encaissés directement par le Théâtre de Gascogne**

Un nom à coucher dehors – Corinne Zarzavadjian	25/03/22	Studio du Soleil - 20h30	Tarif plein 18€ Tarif réduit 15 €*
Masterclass de Duduk	26/03/22	Conservatoire des Landes - 14h	Tarif unique 15 €
Masterclass de danse Adultes et Professionnels	27/03/22	Salle de danse de l'IDEM - 10h	Tarif Adulte 15 €
Masterclass de danse Enfants jusqu'à 13 ans	27/03/22	Salle de danse de l'IDEM - 10h	Tarif Enfant 10 €
Intermèdes des Dieux	29/03/22	Médiathèque - 20h30	Tarif F de la saison 21/22 (de 6 à 12 €)
Masterclass de chant modal (durée 2 jours)	02/04/22 03/04/22	Salle de l'IDEM – 9h et 14h	Tarif unique 30 € pour les 2 jours

– **Spectacles faisant l'objet d'une refacturation au prestataire mais encaissés par le Théâtre de Gascogne**

Masterclass de cuisine arménienne	27/03/22	Salle terrasse - 9h	Tarif unique 30 €
Lectures de Contes d'Arménie théâtralisés par le Théâtre des Lumières Cession pour Scolaires	01/04/22	Médiathèque	Tarif 6 € par élève
Apéritif lecture par le Théâtre des Lumières	01/04/22	CAC - 19h30	Tarif plein 12 € Tarif réduit 10 €*
Lectures de Contes d'Arménie théâtralisés par le Théâtre des Lumières Cession Tout Public	02/04/22	Médiathèque - 15h	Tarif unique 7 €

* les conditions pour bénéficier du tarif réduit sont les mêmes que pour les spectacles de la saison culturelle 21/22 à savoir les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant des minima sociaux, les étudiants jusqu'à 25 ans et les détenteurs de la carte mobilité inclusion.

2) Il est également proposé aux membres du Conseil d'Administration de permettre aux membres adhérents de l'association **Yeraz Gascogne** de bénéficier du tarif réduit sur l'ensemble des propositions artistiques et culturelles proposées dans le cadre de la quinzaine arménienne programmée entre le 21 mars et le 3 avril 2022.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Décide de valider les tarifs des manifestations listées plus haut dans le cadre du festival Yeraz,

Décide de valider l'application du tarif réduit pour les membres de l'association Yeraz Gascogne sur l'ensemble des propositions artistiques et culturelles proposées dans le cadre de la quinzaine arménienne programmée entre le 21 mars et le 3 avril 2022.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 17 janvier 2022

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le:

